

<p>REGLEMENT PARTICULIER CHAMPIONNAT PREREGIONAL FEMININ</p>
--

Saison 2010-2011

1 - Engagement

L'engagement est automatique et la composition de la poule se fait en fonction des classements, des montées et des descentes de la saison précédente.

2 - Qualifications et obligations

Toutes les joueuses nées en 1994 et avant peuvent participer à cette compétition.
Pour les autres points, se référer à l'article 4 des règlements généraux des compétitions départementales.

3 - Formule de l'épreuve

Ce championnat composé d'une seule poule de 12 équipes se déroule en une seule phase.

Les matchs se déroulent suivant les règles fédérales. Les classements sont établis suivant les critères de la FFHB.

4 - Accession

Le champion Drôme-Ardèche, premier du classement accède à la division supérieure.

5 - Relégation

Selon le nombre d'équipes reléguées du niveau régional, le nombre d'équipes descendant d'un niveau sera variable.
Dans tous les cas, le comptage se fera à partir du dernier classé de la poule (y compris les clubs mis hors championnat par la commission sportive)